

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3139

présenté par
M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Le Gayic,
M. Lenormand, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

A 4750 km de Paris et 25 km de Terre-Neuve, l’archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé d’une dizaine d’îles représentant un linéaire de 260 km de côtes peu artificialisées.

Il comporte aussi de vastes tourbières, connectées par de nombreux cours d’eau, et de nombreux cordons littoraux construits par les étapes progressives de sédimentation, appelés « *beach ridges* », comme l’isthme entre Miquelon et Langlade.

Depuis quelques années, la succession de tempêtes, associées à des surcotes atmosphériques, a généré une très importante dégradation du littoral de l'archipel.

Quant à l'isthme de Miquelon-Langlade, il a subi un affaissement du talus littoral et une rupture de la route attenante.

Les changements climatiques entraînent aussi l'effondrement de falaises, l'envasement des baies, la reconfiguration des plages. Quant aux côtes basses, elles sont soumises aux actions de trois principaux agents dynamiques : la houle, la marée et le vent, et présentent une certaine mobilité.

Le réchauffement climatique, avec la montée des eaux et l'érosion, risque de s'accroître prochainement. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en date du 9 août 2022, prédit les taux de ces multiples manifestations.

Les territoires ultramarins, essentiellement insulaires, sont exposés de manière directe et imminente aux effets du changement climatique.

La tempête FIONA, de septembre 2022, même si moins violente que dans d'autres territoires, a été un triste exemple de ces effets climatiques très préjudiciables pour l'archipel.

Ainsi, la Collectivité Territoriale est engagée dans « une course contre la montre » pour anticiper les conséquences de ces phénomènes, pour protéger, à la fois des espaces du littoral, des biens des habitants, et des infrastructures des communes en danger.

Ce choix de protéger « coûte que coûte » nécessite un investissement financier et humain conséquent.

C'est pourquoi, il est demandé à l'État de soutenir la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon à hauteur de 2 millions d'euros.

Aussi est-il proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 2 millions d'euros des crédits de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » spécifiquement pour Saint-Pierre et Miquelon ;
- Une diminution de 2 millions d'euros des crédits de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi Outre-mer ».

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à assurer la recevabilité. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage.